

PARCOURS ASSURANCE

CONFORMITÉ ACPR ET PRATIQUES COMMERCIALES EN ASSURANCE

Objectifs pédagogiques

- Identifier le statut, les missions et l'organisation de l'ACPR ainsi que la portée juridique de sa doctrine.
- Distinguer les périmètres du contrôle : entreprises agréées, intermédiaires immatriculés à l'ORIAS, concepteurs et distributeurs.
- Maîtriser le déroulement d'un contrôle sur pièces et sur place ainsi que les mesures de police administrative.
- Connaître la procédure devant la Commission des sanctions, l'échelle des sanctions applicables et les voies de recours.
- Appliquer les exigences de gouvernance Solvabilité II et anticiper la refonte applicable en 2027.
- Mettre en œuvre les obligations issues de la DDA : gouvernance produit, information précontractuelle, devoir de conseil et adéquation des produits d'investissement fondés sur l'assurance.
- Sécuriser les pratiques commerciales : publicité, démarchage téléphonique, vente à distance, comparateurs et assurances affinitaires.
- Structurer le traitement des réclamations et l'accès à la médiation de l'assurance.
- Articuler LCB-FT, RGPD, DORA et encadrement de l'intelligence artificielle dans un dispositif de conformité unique.

Public visé : Intermédiaires en assurance (IAS), collaborateurs en cabinet, agents généraux, courtiers, conseillers clientèle, conseillers en gestion de patrimoine.

Prérequis : Aucun. Des connaissances de base en assurance ou en gestion du risque sont un plus.

Durée : 15 heures

Modalité : Formation à distance (e-learning)

Méthodes : Cours théoriques rédigés, quiz d'évaluation

PARCOURS ASSURANCE

Attestation : Attestation de formation délivrée, conforme à l'obligation annuelle de formation continue des IAS

Conformité : Formation conforme à la Directive DDA (UE) 2016/97 et aux articles du Code des assurances relatifs aux IAS

Accessibilité : Disponible 24h/24 sur tous supports (ordinateur, tablette, smartphone)

PROGRAMME DE FORMATION

- Partie I – L'ACPR : genèse, statut, missions et organisation
- Partie II – Le périmètre du contrôle : agrément des entreprises, immatriculation des intermédiaires
- Partie III – Pouvoirs de contrôle et mesures de police administrative
- Partie IV – La Commission des sanctions : procédure, échelle et jurisprudence
- Partie V – Solvabilité II, gouvernance interne et refonte 2027
- Partie VI – Les attentes DDA : gouvernance produit, information et conseil
- Partie VII – Les pratiques commerciales sous surveillance
- Partie VIII – Conformité transverse et pilotage du dispositif
- Conclusion